



FORMATION « AGIR PREVENTION »

SALARIÉ COMPÉTENT

en activités de protection et de prévention des risques professionnels

SACOM

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables de:

- aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels
- connaître le cadre réglementaire en matière de prévention des risques
- repérer et analyser les risques, afin de pouvoir participer à la mise à jour du document unique
- participer aux projets d'aménagements modifiant les conditions d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- pouvoir participer aux enquêtes liées aux accidents graves, presqu'accidents et/ou maladies professionnelles.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

[Voir le programme détaillé au verso](#)

REGLEMENTATION

art L4644-1 code du Travail

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise », et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le ou les salarié(es) ainsi désigné(es) par l'employeur bénéficie(nt), à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues pour les membres élus au CSE (L2315-16 à -18).

Bien que l'absence de désignation de référent ne soit assortie d'aucune sanction directe, tout employeur est tenu à une obligation de résultats en matière de santé et de sécurité. En cas de contentieux, cette non-application de l'art L.4644-1 du Code du travail peut constituer un élément « à charge » à l'encontre de la politique de prévention menée dans l'entreprise ».

PUBLIC

Toute personne exerçant, ou appelée à exercer les fonctions de « salarié compétent ». Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art L4614-14 à -16 code du Travail

5 jours (35H) en formation initiale
3 jours (21H) minimum en MAC dans les entreprises de moins de 300 personnes
5 jours (35H) minimum en MAC dans les entreprises d'au moins 300 personnes

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

GROUPE

Groupe organisé à 2 personnes minimum / 8 personnes maximum en INTER
6 personnes maximum en INTRA (pas de minimum)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSTAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion de groupes & exercices pratiques d'application

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi agréé, et est enregistré comme IPRP sous le n°69/2013/194.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

TARIF

A partir de 3100€ HT / personne en formation initiale (5 jours INTER)
A partir de 1880€ HT / personne en recyclage (3 jours INTER)
A partir de 1360€ HT / j en stage INTRA
(hors tarif fidélité ou demande particulière)

JOUR 1

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités
Obligations de l'employeur et des salariés
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable & la délégation de pouvoir
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Procédure de Danger Grave et imminent

JOUR 3

L'ANALYSE DES RISQUES A PRIORI

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des Risques à Piori (EvRP ou Document unique) décret 2001-10116
Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS et harcèlements...)
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
Cadre réglementaire, mise en œuvre et fonctionnement, réactualisation et amélioration continue

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Travaux effectués dans l'entreprise par une entreprise extérieure
plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
permis de feu, consignations
plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
protection des travailleurs isolés
PPSPS, PGC, DIUO

DANS LE CADRE DES FORMATIONS INITIALES

UN ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE EST MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN (1 à 1,5 jours) POUR RENFORCER LES PRINCIPES VUS LORS DE LA PARTIE THÉORIQUE

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUER
Réalisation d'une visite prévention
Entretien avec les salariés sur poste en situation de travail
Rencontre avec le Président
Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
...

JOUR 2

LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

AU NIVEAU NATIONAL

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBT
Service de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

AU NIVEAU ENTREPRISE

CSE: qu'est-ce que c'est exactement ?
Le représentant de proximité
Sections syndicales
Animateur HSQE
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

LE SALARIÉ COMPÉTENT

MISSIONS

Définition des missions (contrôles, analyse de risques, inspections, enquêtes...)
Documents se rattachant à la mission (accueil nouveaux embauchés, plans de prévention, registres obligatoires, RUSST...)
Informations obligatoires
Formations obligatoires pour le personnel
Principales vérifications périodiques

RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (CSE)

Rôles des IRP dans la politique de prévention
Réunions & visites obligatoires (délai légal, réunions ordinaires et extraordinaires, délibérations...)
Planning annuel de réunions SSET du CSE
Recours à un expert agréé
Délit d'entrave

JOUR 4

L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI

LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES

Cadre réglementaire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Étude d' A.T. par la méthode de « l'Arbre des Causes »
Recueil et formulation des faits
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre
Suivre les mesures dans le temps
Bilan périodique